

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre.

Une voix: Trop tard.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre. Je vais reposer la question. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Une voix: Vous ne pouvez pas faire cela.

Une voix: Trop tard, madame le Président.

Mme le Président: Le député de Saskatoon . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker).

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je pense que, dans ce cas, vous déciderez . . .

Des voix: Il est 3 heures.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . que vous déciderez d'après ce que vous avez entendu. Puisque vous aviez l'intention de mettre la motion en délibération, j'en conclus que vous n'aviez pas entendu «non». En fait, vous avez même commencé à mettre la motion en délibération, ce qui prouve bien à la Chambre ce que vous avez entendu.

● (1415)

Mme le Président: J'ai demandé deux fois à la Chambre s'il y avait consentement unanime. Il y avait énormément de bruit. Ce n'est qu'après avoir entrepris la lecture de la motion que j'ai commencé à entendre des «non». J'ai donc posé la question une troisième fois, et certains ont répondu non. J'estime donc qu'il n'y avait pas consentement unanime.

Une voix: C'est inacceptable.

* * *

LES POSTES

LE PROJET DE TRANSFERT DU BUREAU DE DISTRICT DE SASKATOON À WINNIPEG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement. Je suis heureux de voir le ministre des Postes (M. Ouellet) s'entretenir avec le député de Saskatoon-Est (M. Ogle).

De toutes parts, on a fait savoir au ministre des Postes que l'on s'opposait à ce que le bureau de district de la Saskatchewan soit transféré de Saskatoon à Winnipeg. Cette opposition provenait notamment du maire et du conseil municipal de Saskatoon, des employés du bureau de poste et de députés au Parlement représentant Saskatoon et toute la Saskatchewan. Or, le ministre des Postes a négligé ou refusé de rejeter

Questions orales

catégoriquement ce projet de déménagement, bien qu'il soit fort douteux que le service postal en Saskatchewan puisse rester efficace. Je propose donc, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre ordonne au ministre des Postes d'annoncer immédiatement à la Chambre l'annulation de tout projet de transfert du bureau de district de la Saskatchewan et calme ainsi les profondes inquiétudes des gens de la Saskatchewan qui ont l'impression que le gouvernement actuel ne les prend pas au sérieux.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être proposée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE FINANCIÈRE AUX AGRICULTEURS POUR L'ACHAT DE FERTILISANTS ET D'HERBICIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, je prends la parole pour soulever une question importante et urgente aux termes de l'article 43 du Règlement.

Les cultivateurs sont maintenant en train d'ensemencer et ils éprouvent d'énormes difficultés pécuniaires ce qui fait que 65 p. 100 d'entre eux doivent s'adresser pour financer leurs semences à des maisons de prêt qui leur demandent les taux d'intérêt les plus élevés dans l'histoire du pays. Par ailleurs, la Commission canadienne du blé permet de dépasser les contingents de livraison de 735 boisseaux pour permettre l'achat de grains de semence, mais les cultivateurs n'ont pas habituellement recours à ces contingents. Je propose donc, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour permettre aux cultivateurs d'utiliser les contingents supplémentaires pour acheter des engrais et des herbicides.

Mme le Président: Pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LES AUGMENTATIONS FUTURES DU PRIX DU PÉTROLE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a déclaré hier à la Chambre que l'augmentation qu'imposerait son gouvernement sur le prix du pétrole serait inférieure à \$4 le baril cette année.